



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

III-BROCHURE LOI ALUR

Le dossier en possession duquel vous vous trouvez ne comporte pas le brochure LOI ALUR en raison d'une livraison insuffisante.

La direction départementale des territoires (DDT) a passé commande d'exemplaires supplémentaires.

Vous êtes invité à prendre contact d'ici quelques temps avec le service suivant pour en obtenir une :

Service Urbanisme, Habitat et Rénovation Urbaine (SURHU)

Téléphone secrétariat : 05 63 22 23 20

Courriel : ddt-surhu@tarn-et-garonne.gouv.fr

